

MSP		CPTS	
Périmètre	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions d'exercice libéral en mutualisant des moyens, faire face à une demande à laquelle chacun ne peut répondre seul. • Renforcer les liens entre les professionnels de santé : Si partagé, messagerie sécurisée, échanges de pratiques • Faciliter la prise en charge coordonnée des patients : RCP, prévention, parcours de soins. • Améliorer la qualité des soins avec une vision centrée sur la continuité, leur coordination et la rapidité d'intervention. <p>A l'équipe de soins primaires, réunie en MSP ou en ESP... le suivi des patientèles, grâce à un travail en équipe optimisé par une meilleure connaissance mutuelle, une pratique de suivi conjoint et des moyens venant renforcer le travail en équipe (système d'information, coordinateur, réunions de concertation et harmonisation des pratiques professionnelles).</p>	Périmètre	<p>Une CPTS est une organisation regroupant des acteurs de santé d'un territoire autour d'un projet de santé ayant comme finalité l'amélioration des parcours de soins.</p> <p>Approche populationnelle, 4 taille de CPTS en milliers d'habitants</p> <p>Taille 1 < 40 000 habitants Taille 2 Entre 40 et 80 000 habitants Taille 3 Entre 80 et 175 000 habitants Taille 4 > 175 000 habitants</p> <p>Notion de service rendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au patient • A la patientèle • A la population <p>Trois axes de coordination</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Logistique pour faciliter le travail de chacun dans l'organisation 2. Opératoire pour la prise en charge des patients 3. Collective pour la co-construction du projet de la CPTS et son développement
Professionnels concernés	A minima 2 médecins et 1 professionnel de santé	Professionnels concernés	Professionnels de santé libéraux, établissements de santé, acteurs du social et du médico-social, usagers, institutionnels
Missions socles		Missions socles	

<i>Accès aux soins</i>	Horaires d'ouverture et soins non programmés	<i>Amélioration de l'accès aux soins</i>	Faciliter l'accès à un médecins traitant Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville
	Missions optionnelles	Missions optionnelles	
	Diversité de services de soins médicaux et/ou paramédicaux		
	Consultations de spécialiste de second recours ou sage-femme ou CHI dentiste ou pharmaciens extérieurs à la structure		
	Accueil de médecins externes dans le cadre d'un CSTSM		
	Mission de santé publique		
	Satisfaction des patients		
<i>Travail en équipe</i>	Fonction de coordination	<i>Organisation des parcours pluriprofessionnels autour des patients</i>	
	Protocole pluri-professionnels		
	Concertation pluri-professionnelle		
	Missions optionnelles		
	Formation des jeunes professionnels		
	Coordination externe		
<i>Système d'information</i>	SI niveau standard labellisé ASIP	<i>Actions territoriales de prévention</i>	
	Missions optionnelles		
	SI niveau avancé		
		Missions optionnelles des CPTS	
		<i>Actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins</i>	

		<i>Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire</i>	
Forme juridique	Sisa pour bénéficier des rémunérations spécifiques de l'ACI et pouvoir redistribuer aux membres de la Sisa. 50 % des MSP sont hors ACI.	Forme juridique	Pas de forme juridique imposée mais une forme juridique est nécessaire.
Aide au montage	Financement par l'ARS via le FIR d'une aide au montage d'un montant maximum de 35 k€	Aide au montage	Financement à hauteur de 30 k€ via le FIR pour le montage du projet
Aide au fonctionnement		Aide au fonctionnement	De 50k€ à 90 k€ / an selon la taille
Rémunérations des missions	Barème de points selon atteinte des indicateurs, valeur 7€ le point.	Rémunérations des missions	De 185k€ à 380 k€ / an selon la taille